

# Gare aux avalanches: vous pourriez y laisser la vie... ou votre épargne

**ACCIDENTS** Grâce aux moyens numériques, évitez les dangers en montagne. En cas d'«entreprise téméraire», la Suva peut réduire ses prestations.

PAR ESTELLE.BAUR@LENOUVELLISTE.CH

Face aux récents dangers d'avalanche qu'a connus le canton, il est de la responsabilité de chacun de ne pas se mettre en danger. Outre y laisser la vie, cela pourrait vous coûter cher. Selon l'article 39 de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents, toute entreprise téméraire peut conduire à une réduction des prestations en espèces d'au minimum 50% en cas d'accident non professionnel. Par «entreprise téméraire», on entend «toutes les entreprises par lesquelles l'assuré s'expose à un danger particulièrement grave, sans prendre de mesures destinées à ramener ce danger à des proportions raisonnables.» Des critères objectifs et subjectifs, comme le reconnaît Roland Läubli, responsable des prestations de la Suva Sion: «L'examen se fait au cas par cas, individuellement, avec une marge d'appréciation que l'on applique toujours en faveur de l'assuré.» Pour estimer l'importance de cette prise de risques, la Suva s'appuie cependant sur des éléments concrets, notamment le danger d'avalanche, les conditions météorologiques, la difficulté du terrain, l'équipement et l'expérience de la personne concernée, l'itinéraire emprunté, le pourcentage de la pente, etc.: «Si quelqu'un fait des raquettes, de la randonnée ou du ski en dehors des pistes balisées ou sur une piste fermée avec, par exemple, un risque d'avalanche très fort, on estime que la personne se met volontairement dans cette situation de danger et l'on peut alors parler d'entreprise téméraire. La personne a négligé toutes les précautions nécessaires; elle a pris un risque volontaire.» Plus qu'une mesure punitive, il s'agit avant tout ici de mesures préventives: «L'objectif premier est de responsabiliser l'assuré tout en évitant que l'ensemble des autres assurés ait à payer les prestations d'un seul d'entre eux, qui aurait pris des risques inconsidérés en ne respectant pas les mesures de précaution élémentaires.»

## Une application de prévention, pour s'informer et recevoir des conseils

En 2013, l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF de Davos a créé, en collaboration avec la Suva et en partenariat avec la Croix-Rouge suisse, une application disponible sur smartphone. White Risk sert ainsi les buts de prévention du SLF qui vise, par ce médium, à toucher un public le plus large possible. «C'est aujourd'hui l'un de nos principaux canaux



**«Les bulletins d'avalanches et les conditions météorologiques sont réactualisés deux fois par jour. Il est essentiel d'en prendre connaissance avant chaque sortie en montagne.»**

PIERRE HUGUENIN  
RESPONSABLE DE L'ANTENNE DE SION DE L'INSTITUT  
POUR L'ÉTUDE DE LA NEIGE ET DES AVALANCHES SLF

d'information concernant les bulletins d'avalanche, les conditions météorologiques, celles de la neige, etc.» explique Pierre Huguenin, responsable de l'antenne du SLF, à Sion. «La lecture de ces bulletins est possible deux fois par jour. Durant la période de plein hiver (décembre à mars), ils sont entièrement réactualisés chaque jour à 17 heures, puis les cartes de danger sont réévaluées chaque matin, à 8 heures.» Le bulletin couvre toute la Suisse – le pays est divisé en 149 zones qui sont assemblées pour former plusieurs régions de danger, selon les risques qui les concernent en termes d'orientation et d'altitude. A la fin du bulletin composé en grande partie d'informations concises, de cartes et d'animations graphiques, un texte très complet offre d'enrichir ses connaissances et d'obtenir des détails plus précis sur l'évolution du danger d'avalanche. Une rubrique paramétrable permet de suivre les mesures de sa station préférée.

## Comment éviter les avalanches et bien préparer sa sortie en montagne

La préparation de l'équipement et de l'itinéraire est aussi importante que la préparation physique, comme nous l'explique Pierre Huguenin, qui déconseille de «démarrer trop vite. Sortez pour le plaisir et non pour la performance, en veillant à prendre des moyens d'orientation avec vous: le matériel de secours, un téléphone portable suffisamment chargé, une carte (en papier également), etc.» La sécurité en montagne s'apprend lors de chaque sortie et l'expérience n'est pas le seul facteur déterminant face aux dangers naturels, qui peuvent fortement varier d'une année à l'autre: «Cette année, ils ne viennent pas de la quantité de neige, mais de la présence de couches fragiles dans le manteau neigeux qui resteront probablement présentes jusqu'à la fin de l'hiver. Elles sont dues au fait qu'on a eu passablement de neige à la fin septembre-début octobre, qu'elles n'ont pas fondu sur les versants nord et ont évolué en une forme de neige composée de gros grains qui ne sont pas liés entre eux. Ils s'apparentent plutôt à de la semoule ou du sable sec. La structure n'est donc pas solide et les couches peuvent glisser.» Lorsqu'il fait beau temps et très froid, la neige en surface évolue également vers ce type de neige à gros grains qui empêche les chutes de neige suivantes de se lier à l'ancienne couverture neigeuse. Les couches supérieures peuvent alors se détacher facilement, même avec une charge réduite. «Une personne suffit», affirme le spécialiste. «Il faut, dès lors, être particulièrement vigilant. Surtout sur les versants nord-ouest, nord et nord-est.»

Plus d'infos sur [www.suva.ch](http://www.suva.ch)  
Bulletins météo et dangers d'avalanche: [www.slf.ch](http://www.slf.ch)  
Application White Risk: [whiterisk.ch](http://whiterisk.ch)

## À CHAQUE NEIGE SON DANGER

### Comment comprendre les degrés d'avalanche?

Pour décrire les dangers d'avalanche, le SLF se base sur cinq situations avalanches typiques: neige fraîche, soufflée, mouillée, ancienne, et situation vague (soit tout ce qui n'est pas classée dans l'une des précédentes catégories), auxquelles s'ajoutent les avalanches de glissement. L'accumulation ou la nature de ces types de neige vont déterminer le degré du danger d'avalanche, qui

varie entre 1 et 5. «Le degré 3 correspond déjà au maximum de l'échelle, en ce qui concerne les sorties à raquettes ou à skis», précise Pierre Huguenin. «Lors d'un degré 4, les sorties en montagne restent possibles pour les experts (guides, chargés de sécurité, gestionnaires d'infrastructures ou de commune, etc.). Le degré 5 est quant à lui exceptionnel. Les zones concernées sont alors inaccessibles.»

## SANTÉ: L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

### DITES-NOUS...

LUDIVINE DÉTIENNE  
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN



### Qu'est-ce que le diagnostic préimplantatoire?

Le diagnostic préimplantatoire (DPI) permet d'analyser le patrimoine génétique d'un embryon obtenu par fécondation in vitro. Il est autorisé en Suisse depuis le 1er septembre 2017. Ce procédé consiste à analyser puis à sélectionner les embryons avant implantation dans l'utérus. Avant cette date, les couples devaient se tourner vers des cliniques à l'étranger pour bénéficier d'un tel diagnostic. Il est à présent autorisé en Suisse, sous conditions, à savoir uniquement pour écarter un risque de transmission d'une maladie grave ou pour détecter des caractéristiques chromosomiques entravant le développement de l'embryon (du type trisomie 21). Le droit suisse interdit notamment une sélection uniquement de confort et fondée sur des critères non médicaux (choisir le sexe de l'enfant uniquement par envie personnelle, etc.) La loi fixe un cadre strict afin d'éviter d'éventuels abus. Ombudsman de la santé et des institutions sociales: [info@ombudsman-vs.ch](mailto:info@ombudsman-vs.ch) ou 027 321 27 17.

PARTENARIATS